

CONDITIONS DE VIE

1° LOGEMENT

Loyer de 500 € (T2 / T3) à 1400 € pour 1 T4. Certains appartements sont meublés. Liste d'appartement sur demande.
2 mois de caution à l'entrée + le premier mois d'avance + parfois, 1 mois de frais d'agence. Prix en dollars US à négocier en pesos.
Les surfaces sont en général plus grandes qu'en France, la qualité des prestations très inégale... Il n'y a pas d'impôts locaux.
S'assurer que le logement est équipé d'une réserve d'eau (*tinaco* : 500 €) et d'un inverseur + batteries (minimum : 1200 €) pour faire face aux coupures d'eau et d'électricité.
Faire attention à la situation géographique du logement (bruit, transports et sécurité).

2° TRANSPORTS

Transports publics chaotiques...il faut donc :
Soit avoir son propre véhicule mais cher à l'achat ; (la pratique du vélo est « téméraire » dans la circulation locale)
Soit se déplacer en taxi (environ 6 € la course) ou UBER (sécurisé et souvent moins cher que le taxi).
Soit prendre le métro local (0,50 €, par trajet), si l'on habite à proximité d'une station.

3° DEPENSES QUOTIDIENNES – On trouve de tout à tous les prix à Saint-Domingue.

La nourriture locale est relativement bon marché, les autres produits importés coûtent de 2 à 3 fois le prix français.

4° CULTURE, LOISIRS

Saint-Domingue n'est pas Paris, il existe cependant des théâtres, cinémas et de nombreux festivals. L'Alliance Française propose quelques manifestations culturelles ; la vraie richesse culturelle est ici, nature et relations humaines...

5° SANTE

Le coût de la santé est cher (consultation à 40 € minimum pour un généraliste et pouvant aller jusqu'à 100 € pour un spécialiste).
Les soins semblent être de qualité. Toutefois, si vous suivez déjà un traitement à long terme, il est bon de rapporter ses médicaments de France.

L'assurance rapatriement est obligatoire dès votre arrivée en poste. Pour les adhérents de la MGEN, il suffit d'en faire la demande avant votre départ.

L'Ambassade recommande aux Français résidant en République Dominicaine de souscrire une assurance ou mutuelle complémentaire et de bien choisir, dans la mesure du possible, l'établissement hospitalier.

Couverture des frais médicaux : le coût d'une intervention médicale en République Dominicaine, notamment en cas d'urgence, peut atteindre des montants très élevés, et les établissements hospitaliers privés pourraient ne pas intervenir en cas d'insolvabilité du patient. Il est rappelé que les Français qui résident à l'étranger ne bénéficient pas de la sécurité sociale française. Nous recommandons ainsi aux Français établis en République Dominicaine de souscrire à une ou plusieurs assurances complémentaires, locales ou internationales (CFE). Aucune assurance locale ne prend en charge les médicaments et les plafonds annuels de garantie sont insuffisants.

6° DEMENAGEMENT

Les fonctionnaires ne paient pas de taxes douanières mais certains frais, conséquents, sont à prévoir (papiers, gardiennage, location du conteneur, déplacement du conteneur, agent de douanes éventuellement, etc.) ; cependant, recevoir son déménagement permet de goûter aux joies des lenteurs et des complexités (doux euphémisme) administratives...

Si vous optez pour un déménagement, veuillez prendre contact avec le secrétariat de l'établissement **avant d'entamer les démarches.**

Attention, avec les appareils qui fonctionnent en 220 V. ici le courant est en 110 V et en 60 Hertz. (comme aux Etats-Unis).

7° SITUATION LOCALE - SECURITE

Le coût de la vie est élevé à l'heure actuelle. Saint-Domingue est une grande ville où il règne le même type d'insécurité que dans nos grandes villes, il faut donc rester toujours vigilant.

CONDITIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

I. CONDITIONS FINANCIÈRES du personnel détaché AEFE

- Contrat AEFE au 1^{er} septembre de l'année scolaire.
- Attention au délai administratif du versement du 1^{er} salaire, généralement en novembre avec septembre et octobre. Il faut donc budgéter la trésorerie nécessaire sur ce 1^{er} trimestre.

- **A l'arrivée, une prime d'aide à l'installation de l'établissement : 200.000,00 \$RD.**



Ne s'applique pas pour les titulaires non détachés (TND) vivant dans le pays ou en poste à contrat local dans l'établissement.

TAUX DE CHANCELLERIE pesos DOP : <https://www.economie.gouv.fr/dgfip/tableau-des-taux-change-chancellerie>

Pour obtenir une base euros nous vous invitons à consulter le taux en vigueur ci-dessus.

Scolarité : si l'agent a des enfants d'âge scolaire, les conditions seront les suivantes :

- Il sera redevable de la première inscription, mais il pourra la régler après en avoir perçu le montant par l'AEFE, soit en janvier/février suivant.
- Les frais de scolarité sont à la charge de l'agent puisque celui-ci percevra un complément de salaire de l'AEFE appelé "avantage familial" pour le paiement de la scolarité.

Arrêté avantage familial : l'arrêté à effet au 1er septembre 2022 est en attente de parution.

II. CONDITIONS ADMINISTRATIVES

Visas

Le **personnel détaché** devra arriver avec son visa CM (Courtoisie à entrées Multiples), ainsi que son conjoint et enfants s'il y a lieu, visa DP (de Dépendance).

Ces visas seront émis par l'Ambassade de la République Dominicaine à Paris, sans exception.

Aucun visa, ni titre de séjour, ne pourra être obtenu une fois arrivé sur le sol dominicain.

Attention au délai, c'est relativement long. Sur demande de l'agent, l'AEFE, fournira un document à cet effet (Note verbale) afin de l'inclure aux documents demandés.

Important, le conjoint peut éventuellement travailler et selon la législation fiscale dominicaine il lui sera appliqué une retenue de 27% d'impôts sur la base salariale brute.

MGEN

Comme indiqué précédemment l'agent est tenu d'avoir une couverture santé et rapatriement. La demande doit se faire, avant de partir, à la MGEN, Section Extra Métropolitaine (SEM), par téléphone au : 02.49.79.00.05 ou par mail : bienvenue@mgen.fr - ou à la CFE : <https://www.cfe.fr/contactez-nous-en-ligne>